

Ministry of Education  
Office of the ADM

Ministère de l'Éducation  
Bureau de la sous-ministre adjointe



Business & Finance Division  
900 Bay Street  
20th Floor, Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone (416) 325-6127

Division des opérations et des finances  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto (Ontario) M7A 1L2  
Téléphone : 416 325-6127

2007 : SB21

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Surintendantes et surintendants des affaires

**EXPÉDITRICE :** Andrew Davis  
Directeur  
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

**DATE :** Le 29 août 2007

**OBJET :** Mise en œuvre de la méthode de déclaration des immobilisations corporelles et publication d'*Immobilisations corporelles – Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial*

---

Par la présente, je désire vous fournir de plus amples renseignements sur la méthode de comptabilité des immobilisations corporelles. Suite aux révisions apportées au manuel du Comité de Comptabilité des organismes du secteur public (CCSP), les administrations locales, ce qui incluent les conseils scolaires, doivent reporter leurs immobilisations tel que terrains, bâtiments, véhicules, et matériel informatique à leurs états financiers. Cette mise à jour aux exigences du CCSP exige que les immobilisations soient capitalisés et amorties. Le ministère de l'Éducation mène cette importante initiative depuis le printemps 2005, et sa mise en œuvre sera terminée pour l'année scolaire 2008-2009. On apportera ainsi d'importants changements aux politiques et à la méthode de déclaration dans le secteur, qui favoriseront une méthode de déclaration plus uniforme dans l'ensemble de la fonction publique et de la province. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le secteur de son aide constante et de sa collaboration dans l'avancement de cette importante initiative.

Les états financiers des conseils scolaires ont été consolidés dans les grands livres de la province depuis l'année fiscale 2005-06. En mars 2005, le Ministère a terminé une évaluation des immobilisations des conseils scolaires (terrains et bâtiments) aux fins de comptabilité. Nous avons également élaboré la première version des conventions et guide de déclaration des immobilisations que les conseils scolaires devront utiliser pour déclarer au Ministère des dépenses en immobilisations corporelles subséquentes afin de se conformer aux exigences provinciales en matière de consolidation. Ces mesures ont été prises en prévision des révisions aux conventions comptables à l'intention des conseils scolaires.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié la version révisée prévue en septembre 2006. En vertu de la nouvelle section du guide, les conseils scolaires et la province capitaliseront et amortiront TOUTES les catégories d'immobilisations pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour que les conseils scolaires puissent obtenir les

renseignements requis relatifs aux comptes provinciaux consolidés pour l'exercice 2009-2010, ils devront commencer à déclarer et à amortir toutes les catégories d'immobilisations corporelles dans les états financiers de l'année scolaire 2008-2009.

J'ai également le plaisir de vous informer que la version finale d'*Immobilisations corporelles – Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial* est maintenant disponible dans la section « Projet sur le périmètre comptable » du site Web du Ministère à <http://tpfr.edu.gov.on.ca>. Les ébauches des versions précédentes ont été examinées par le secteur et cette version reflète les commentaires et les rétroactions des conseils.

Le Ministère fournira aux conseils scolaires une liste de leurs biens fonciers et immobiliers accompagnée des données d'évaluation et d'amortissement. Les conseils scolaires trouveront dans le guide des immobilisations corporelles la liste des catégories d'immobilisations et des seuils de capitalisation qu'ils doivent utiliser ainsi que d'autres renseignements qui faciliteront la mise en œuvre, dont les méthodes suggérées pour déterminer le solde d'ouverture d'autres catégories d'actifs. Un agent ou une agente de finances du Ministère organisera une rencontre pour offrir de l'assistance aux conseils afin qu'ils soient prêts à la mise en œuvre de cette importante initiative.

### **Principaux changements apportés aux versions préliminaires précédentes**

D'après le sondage auprès du secteur, les changements importants qui ont été apportés, par rapport à l'ébauche publiée en février 2007, sont les suivants :

- Modification des seuils de capitalisation :
  - Le seuil des immobilisations corporelles comme les véhicules, les meubles, l'équipement et les logiciels informatiques a été augmenté, passant de 3 000 \$ à 5 000 \$ l'unité.
  - Le seuil des immobilisations corporelles comme le matériel informatique a été porté de 500 \$ à 5 000 \$ l'unité. De plus, les ordinateurs achetés en gros (25 000 \$ et plus) seront également capitalisés, quel que soit le coût de l'unité .
- Un exemple détaillé de la façon d'établir les soldes d'ouverture pour d'autres catégories d'actifs comme les meubles et l'équipement a été ajouté au guide.

Si vous avez des questions au sujet de la présente note, veuillez communiquer avec Doreen Lamarche au 613 225-9210, poste 113 ou à [Doreen.Lamarche@ontario.ca](mailto:Doreen.Lamarche@ontario.ca), ou communiquer avec Marion Jarrell au 416 325-2057 ou au 519 865-0044 ou à [Marion.Jarrell@ontario.ca](mailto:Marion.Jarrell@ontario.ca).



Andrew Davis  
Directeur  
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

c.c. : surintendants et surintendantes des opérations et des finances